

# NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 147 – décembre 2021

Suivez notre actualité sur  
    @UIMM44

# UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR



**ELLES BOUGENT - JOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE 2021 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES POUR LES MARRAINES, LES MARRAINES-ÉTUDIANTES ET LES RELAIS!**

Dans le cadre de l'axe Diversité - action égalité professionnelle prévue dans son accord de branche, l'UIMM a établi un partenariat avec l'Association « Elles bougent » depuis 2012.

L'UIMM propose aux entreprises d'intervenir dans les collèges et lycées de France en tant que marraines en participant à l'événement Elles bougent pour l'orientation du jeudi 9 décembre 2021 en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Elles bougent pour l'orientation - Intervenantes.](#)

Deux établissements scolaires de Loire-Atlantique participent à cet événement.

## SEMAINE DE L'INDUSTRIE 2021

Cette année, plus de 400 personnes : partenaires de l'emploi, élus, demandeurs d'emploi, jeunes, entreprises, etc. ont participé à la Semaine de l'industrie du 22 au 28 novembre grâce aux actions organisées par l'UIMM Loire-Atlantique.

« La Semaine de l'industrie avec ces actions : visites d'entreprises, forums emploi, webinaires, actions ciblées auprès des jeunes, etc., est une occasion idéale pour montrer aux personnes sur le territoire ce que l'industrie peut apporter tout en faisant découvrir les nombreuses opportunités qui existent dans nos entreprises. », retient Alain Allaire, Président de l'UIMM Loire-Atlantique.

L'UIMM Loire-Atlantique remercie tous les contributeurs de la Semaine de l'industrie organisée sur le territoire : entreprises, organismes de formations, enseignants, partenaires de l'emploi, institutionnels, etc.

A l'année prochaine !



**L'UIMM POURSUIT SA CAMPAGNE #FIERSDEFAIRE**

La campagne #FiersDeFaire a pour objectif de rendre l'industrie attractive aux yeux des jeunes et valoriser l'apprentissage comme voie d'excellence pour s'y former.

Après les réseaux sociaux et Instagram, l'UIMM nous fournit un dépliant aux couleurs de la campagne.

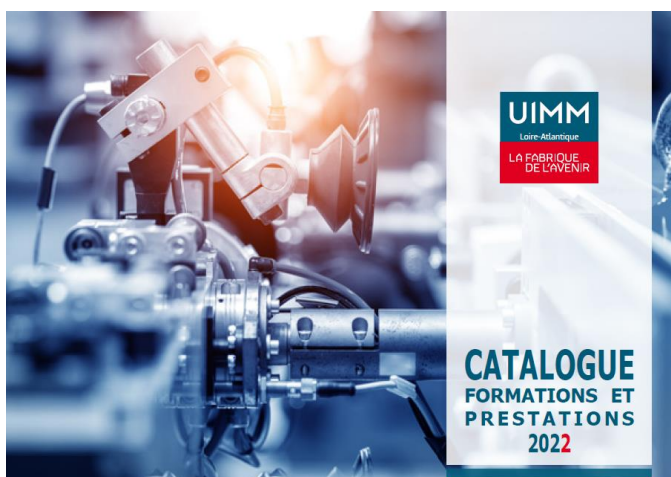
Retrouvez toutes les informations, [en cliquant ici.](#)



## Le catalogue Formations et Prestations 2022 de MECLA Services est en ligne

Le catalogue Formations et Prestations 2022 a été envoyé aux adhérents mi novembre. Vous pouvez le retrouver à tout moment sur le site internet de l'UIMM Loire-Atlantique : rubrique « Des services sur mesure ». Pour le consulter cliquez sur l'image ci-contre.

Pour mémoire, MECLA Services est habilitée QUALIOP1 depuis l'été dernier et peut, à ce titre, recevoir des fonds publics, et notamment des OPCO.



## L'UIMM SOUTIENT LE MENTORAT DANS L'INDUSTRIE

Dans le sillage du dispositif « 1jeune1solution », l'accompagnement des jeunes est primordial pour les inciter à intégrer particulièrement les métiers de l'industrie.

La déclinaison de ce dispositif en « 1jeune1mentor » s'est traduite par l'élaboration d'un Guide du Mentorat dans l'industrie auquel l'UIMM a participé avec France Industrie et le Ministère de l'Industrie.

Le Comité Exécutif du Conseil National de l'Industrie du 17 novembre dernier a publié un communiqué de presse que vous retrouverez [ici](#).

Le mentorat est un dispositif d'accompagnement individuel, libre, volontaire et confidentiel d'un jeune de moins de 30 ans par un mentor plus expérimenté. A l'heure où certains de nos métiers industriels sont en manque de ressources, il nous est apparu évident de participer à ce projet et ainsi de contribuer à la transmission de savoirs et de compétences vers la jeunesse.

Ceci est la première étape d'un engagement de l'UIMM envers le mentorat et son application.

Pour recevoir ce guide, n'hésitez pas à contacter l'UIMM Loire-Atlantique.



## COVID-19 – PROTOCOLE SANITAIRE ACTUALISÉ

Un nouveau protocole sanitaire pour les entreprises en date du 29 novembre 2021 est mis en ligne !

Il insiste sur le renforcement des mesures de prévention, avec une évolution sur les préconisations en matières d'aération/ventilation et des gestes barrières, notamment le port du masque systématique en intérieur.

Pour la restauration collective, retour explicite des 2 m entre chaque convive, sauf si il y a présence de paroi.

Et enfin, à l'approche des fêtes de fin d'année, les moments de convivialité en entreprise ne sont plus recommandés.

Consultez le protocole en vigueur, [en cliquant ici](#).

## REPLAY DES WEBINAIRES SECTORIELS « PROGRAMME TPE »

L'assurance maladie propose une démarche sectorielle d'évaluation des risques professionnels, à l'aide de l'outil OIRA adapté à différents secteurs d'activité.

Dans ce cadre, elle met à disposition les replays des webinaires sectoriels et notamment ceux relatifs :

- [à la mécanique industrielle et métallerie](#) (webinaire du 22 novembre 2021)
- [au traitement et revêtement des métaux](#) (webinaire du 2 novembre 2021)

## "MINI-SALON" DEDIE A LA ROBOTIQUE INDUSTRIELLE

Le centre technique en robotique Proxinnov organise Full Robotics, une journée dédiée à la robotique industrielle, le jeudi 9 décembre à la Roche-sur-Yon. Cette manifestation se présente tel un " mini-salon ", où fournisseurs et intégrateurs de la robotique exposent leurs solutions. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les industriels et les fournisseurs de solutions robotiques industrielles. Les visiteurs viendront y découvrir des robots, cobots, AGV, périphériques et logiciels sur des applications diverses et variées.

Inscription gratuite et obligatoire, [en cliquant ici](#).

## « INDEMNITÉ INFLATION » DE 100 EUROS

Le cadre légal de l'indemnité inflation est défini par le second projet de loi de finances rectificative pour 2021 adopté le 24 novembre. Cette indemnité de 100 euros devra être versée par leur employeur avec la paie de décembre à tout salarié âgé d'au moins 16 ans ayant perçu une rémunération brute ne dépassant pas 26 000 € au titre des périodes d'emploi du 1er janvier au 31 octobre 2021. Cette condition de ressources doit être précisée par le décret à paraître et correspond à une rémunération mensuelle brute inférieure à 2 600 €, soit 2 000 € nets mensuels avant impôt sur le revenu. Pour aller plus loin, [cliquez ici](#). Deuxième projet de loi de finances pour 2021 à paraître.

## CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE : LES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT SONT ASSOULIES

La loi du 15 novembre 2021 n°2021-1484, visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu, a été publiée. L'unique article de ce texte prévoit un renouvellement de ce congé pour 310 jours au maximum sur une nouvelle période de 3 ans à l'expiration des 310 premiers jours du congé, sans attendre le terme de la première période de 3 ans et si l'état de santé de l'enfant nécessite une présence soutenue des parents, et à la condition de présenter un nouveau certificat médical établi par le médecin de l'enfant. Concrètement, les salariés concernés bénéficient d'un crédit de 620 jours de congé mobilisables sur 3 ans.

[L. n°2021-1484, 15 nov. 2021 : JO, 16 nov.](#)

## LE PLAFOND D'EXONÉRATION DE COTISATIONS ET DE CONTRIBUTIONS SOCIALES DES CHÈQUES-CADEAUX VA ÊTRE PORTÉ À 250 € EN 2021

Pour rappel, la lettre ministérielle du 12 décembre 1988 a posé une présomption de non-assujettissement de l'ensemble des bons d'achat ou cadeaux attribués à un salarié, par année civile, lorsque le montant global de ces derniers n'excède pas le seuil de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 171 € pour 2021. Le 24 novembre 2021, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a annoncé que le plafond d'exonération du paiement des cotisations et contributions de Sécurité sociale pour les chèques-cadeaux sera porté, pour l'année 2021, à 250 €. Cette information a été confirmée par une lettre d'information du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance du 25 novembre 2021. Cette augmentation exceptionnelle vise à soutenir le pouvoir d'achat des salariés et l'activité des commerces, pour faire face notamment à l'augmentation des prix de l'énergie.

[Communiqué de presse du 24 novembre 2021](#)

## AGENDA

7 déc.	Club RH PME-ETI Saint-Herblain
9 déc.	Comité Directeur Saint-Herblain
9 déc.	Rencontre Prospective du CDM Angers
11 janv.	Actu SSE « Comprendre sa Tarification AT/MP » Saint-Herblain
20 janv.	Formation « Formation, exécution et rupture du contrat de travail dans les conventions collectives de la métallurgie » Saint-Herblain
25 janv.	Formation « Analyser et décrire les postes dans son entreprise, notamment en vue des classements » Saint-Herblain
1 <sup>er</sup> fév.	Formation « 1er pas d'une démarche RSE » Saint-Herblain